COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.2 de l'ordre du jour

CRD16

ORIGINAL LANGUAGE ONLY

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS POUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Quarante-troisième session Budapest, HONGRIE 13-18 mai 2024

(Commentaires du Morocco)

Point 4.2 de l'ordre du jour: Review of Methods of Analysis in CXS 234: Fish and Fishery Products Workable Package

- Ensemble des méthodes exploitables pour le poisson et produits de la pêche
- 1- Pour le cas du dosage de l'histamine par AOAC 977.13 sur les poissons et produits de pèche par Fluorimétrie, il est recommandé de la supprimer puisqu'il y'a d'autres méthodes qui répondent aux critères de performances de la méthode. (Voir les critères de performances de la méthode de dosage de l'histamine dans les poissons et produits de pèche du document de travail CX/MAS 24/43/5) :

Position nationale:

Le Maroc recommande de maintenir et de ne pas supprimer cette méthode.

Argumentaire:

Cette méthode est toujours en application à grand spectre par les laboratoires au Maroc et surtout il donne les mêmes performances exigées par le CCMAS que la méthode par HPLC, c'est pour cette raison que le Maroc recommande au Comité de ne pas supprimer cette méthode.

2- Pour le cas du dosage de Mercure sur les poissons et produits de pêche par spectrophotométrie d'absorption atomique :

Position du Maroc:

Le Maroc ne recommande pas la suppression de l'AOAC 977.15.

Argumentaire:

Cette méthode est toujours en application par les laboratoires au Maroc et surtout que la méthode EN 16801 utilise un équipement High tech et coûteux, le GC-ICP/MS qui n'est pas à la portée de tous les laboratoires de contrôle, c'est pour cette raison que le Maroc recommande au Comité de ne pas supprimer cette méthode.